



CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

- La capacité durable de fonctionner en tant qu'association de sages-femmes de manière efficace et efficiente.
- Évaluation des capacités de base pour déterminer les valeurs et les croyances de l'organisation, la complexité de la structure organisationnelle et les besoins de l'organisation.



INFRASTRUCTURE

- L'infrastructure de base nécessaire pour mener à bien le travail de l'association de sages-femmes, qui comprend l'espace physique (bureaux sûrs et sécurisés) et les ressources (accès Internet fiable, matériel, fournitures et équipement).



ADMINISTRATION

- Politiques et procédures et ressources humaines incluant des politiques de genre et d'équité pour assurer une représentation équitable.



GOVERNANCE

- Une structure de gouvernance définie selon les normes locales (par exemple, conseil d'administration, dirigeants, comités, personnel) avec des rôles et des responsabilités clairs, une constitution, des politiques, des règlements et un plan stratégique (mission et vision).
- Enregistrement, autorisation d'exercer, normes de pratique, barèmes d'honoraires
- Comprend les branches en développement, les branches provinciales ou les chapitres d'État de l'association des sages-femmes.



GESTION FINANCIÈRE

- Politiques et procédures financières et calendrier régulier des rapports financiers pouvant être examinés par le conseil d'administration.



PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

- La structure de gouvernance comprend des procédures démocratiques spécifiques au contexte pour des rapports transparents au conseil d'administration et aux membres, et la planification de la succession.



FINANCEMENT

- Soutenir les compétences en matière de développement économique
- Les sources de financement doivent être diverses (c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas reposer uniquement sur les fonds du projet).
- Les sources de financement peuvent inclure une combinaison de fonds opérationnels fournis par les cotisations de base, les dons individuels, les activités génératrices de revenus et la recherche de nouvelles sources de financement.



MEMBERSHIP

- Démonstration claire des avantages à devenir membre, à attirer de nouveaux membres, à soutenir les chapitres étudiants et à améliorer la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes à ses membres.
Base de données des membres mise à jour
- Engager les membres en tant que champions ou ambassadeurs de l'association de sages-femmes.



COMMUNICATIONS

- Relations établies avec les médias pour sensibiliser le public et le gouvernement
- Un plan de communication écrit solide
- Impact visuel grâce à des images ou des vidéos convaincantes
- Les communications s'alignent sur les domaines prioritaires du gouvernement, sont non partisans, opportunes et fournies dans un langage accessible (y compris la disponibilité dans les langues officielles).



Liste de contrôle du renforcement des capacités de l'Association des sages-femmes

CAPACITÉ TECHNIQUE

- La capacité de soutenir et de maintenir une programmation et des activités efficaces de l'association de sages-femmes.



EXPERTISE

- Connaissances professionnelles de la profession de sage-femme fondées sur des données probantes
- Code de conduite professionnel
- La crédibilité et visibilité internes et externes



LEADERSHIP

- Rôle de l'association de sages-femmes dans l'éducation publique, la politique et la mise en œuvre des questions liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.
- Rôle des membres à part entière qui participent désormais à la prise de décision et aux rôles de direction en dehors de l'association de sages-femmes.
- Rôle des membres en interne pour diriger efficacement l'organisation



FORMATION DE QUALITÉ

- Formation préalable et continue des sages-femmes fondée sur des données probantes pour les membres
- Formation sur l'égalité des genres et l'équité pour les membres, le cas échéant



ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

- Activités de proximité menées par l'association des sages-femmes pour améliorer la santé communautaire et sensibiliser aux questions de santé et de droits sexuels et reproductifs.



DONNÉES ET PREUVES

- Souveraineté des données (renforcée par des structures de gouvernance)
- Capacité à s'appropriier et à collecter et/ou partager des données pour informer la pratique et les normes locales de la profession de sage-femme.
- Compétences en matière de suivi et d'évaluation des programmes de l'association afin d'informer les activités.
- Capacité à mener ses propres analyses de genre et à faire les adaptations appropriées à sa propre organisation et le suivi continu



CAPACITÉ DE RECHERCHE ET APPLICATION DES CONNAISSANCES

- Améliorer l'application des connaissances en faisant participer les utilisateurs des connaissances et en renforçant les capacités internes en matière de rédaction de demandes de subventions afin d'assurer le financement, le plaidoyer et les réseaux futurs
- Les associations de sages-femmes dirigent et publient, partagent et participent à des recherches afin d'accroître leur crédibilité et leur visibilité pour le regard local et/ou étranger.



RÉSEAUX

- Les activités stratégiques comprennent : l'organisation d'activités et l'invitation de diverses parties prenantes, des réunions régulières avec les décideurs politiques, une présence active dans les médias numériques.



LA PLAIDOYER STRATÉGIQUE (UN RÉSULTAT DES RÉSEAUX)

- *Le plaidoyer stratégique* est le résultat de réseaux solides et comprend :
 - un message clair et *destiné aux décideurs*;
 - l'utilisation des membres de l'association comme porte-parole ;
 - apprendre à tirer parti de la position stratégique de l'association de sages-femmes ; et
 - le plaidoyer au niveau individuel (par exemple, le plaidoyer stratégique qui cible d'autres parties du secteur/système afin de plaider)